

APPEL DE CANDIDATURES PERSONNEL ENSEIGNANT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021 PRÉSCOLAIRE - PRIMAIRE - SECONDAIRE

La Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais recherche un grand nombre d'ENSEIGNANTES et d'ENSEIGNANTS qualifiés pour combler des postes vacants et des remplacements à temps plein ou temps partiel dans différents champs d'enseignement pour l'année scolaire 2020-2021.

QUALIFICATIONS ET EXIGENCES REQUISES

- Être détentrice ou détenteur (ou en voie d'obtention) d'une autorisation d'enseigner du Québec valide : brevet d'enseignement, permis d'enseigner ou autorisation provisoire.
- ou
- Être détentrice ou détenteur (ou en voie d'obtention) d'une qualification d'enseigner hors Québec.
 - Avoir réussi, ou s'engager à faire un test de français (voir info sur notre site internet).

POSER SA CANDIDATURE

- Lettre de présentation spécifiant le champ d'enseignement postulé (voir la liste ci-dessous), si vous postulez à plus d'un champ, indiquez l'ordre de préférence) ;
- Curriculum vitae à jour ;
- Copie de l'autorisation d'enseigner, si disponible ;
- Copie des diplômes et des relevés de notes (secondaire, collégial et universitaire) ;
- Attestation de réussite d'un test de français, si disponible.

Date limite pour postuler : **AU PLUS TARD LE 23 FÉVRIER 2020**

Par courriel à : Madame Julie Godard, Service des ressources humaines
CSHBO - 331, rue du Couvent, Maniwaki (Québec) J9E 1H5
Courriel : rhumaines_cv@cshbo.qc.ca Télécopieur : 819 449-2636

ENTREVUES

- Il est à noter que seules les personnes dont la candidature est retenue seront contactées.
- La période d'entrevues s'échelonne principalement du mois de mars au mois d'avril

Nous vous remercions de l'intérêt porté envers la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

La Commission scolaire s'étant dotée du programme d'accès à l'égalité en emploi, invite les femmes, les membres des minorités ethniques et visibles, les autochtones ainsi que les personnes handicapées à s'identifier lors de leur candidature. La commission scolaire est également soumise à l'application de la Loi sur la laïcité de l'État.

DESCRIPTION DES CHAMPS D'ENSEIGNEMENT

- 01-SPÉC. Classes spécialisées (primaire)
- 01-PRI. Élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (primaire)
- 01-SEC. Élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (secondaire)
- 02-03 Préscolaire et primaire
- 04-08 Anglais langue seconde (primaire et secondaire)
- 05-09 Éducation physique (primaire et secondaire)
- 06-10 Musique (primaire)
- 12 Français (secondaire)
- 13 Mathématiques et sciences (secondaire)